

Règlement du Triathlon des Hautes-Vosges 2026

Article 1 – L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral et organisée sous l'égide de la FFtri

L'inscription à la compétition vaut alors acceptation du règlement sportif de la fédération française de triathlon disponible sur le site de la FFtri.

En cas de non-respect du règlement, le concurrent s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement, remise en conformité), par l'arrêt à la penalty box ou par le carton rouge (disqualification).

Article 2 – Epreuves proposées le samedi 24 et dimanche 25 mai :

2.1 Tableau des Epreuves :

Format	Formule	Support	Ouvert	Spécificité
L Open 16/05	Individuelle Relais		Licenciés et Non licenciés Seniors et +	Vélo : drafting non autorisé
M Open 16/05	Individuelle Relais		Licenciés et Non licenciés Seniors et +	Vélo : drafting non autorisé
S Open 16/05	Individuelle Relais		Licenciés et Non licenciés Seniors et +	Vélo : drafting non autorisé
Dukids 17/05	Individuelle		Licenciés et Non licenciés Poussins et pupilles	Vélo : drafting non autorisé
S drafting 17/05	Individuelle	Sélectif D3 H CGE	Licenciés et non licenciés A partir de cadets	Vélo : sur circuit et drafting autorisé
S drafting 17/05	Individuelle	Sélectif D3 F CGE	Licenciés et non licenciés A partir de cadets	Vélo : sur circuit et drafting autorisé
XS 17/05	Individuelle		Licenciés et non licenciés A partir de cadets	Vélo : sur circuit et drafting non autorisé

2.2 Programme détaillé des épreuves et plans des parcours : disponible sur le site de l'organisateur :

www.raid-evasion-azimut.fr

2.3 Briefing : toutes les informations sur le fonctionnement détaillé des épreuves sont communiquées par un briefing spécifique téléchargeable sur le site ou diffusé par courriel à chaque concurrent à l'approche de la compétition.

2.4 Inscriptions : uniquement en ligne. Interface accessible via le site de l'épreuve et le page face book de l'évènement.

2.5 Annulation : l'inscription est remboursée à 60% (hors coût de gestion) par l'organisateur si la compétition est annulée du fait de l'organisateur. Aucun remboursement ne pourra s'envisager en cas d'annulation par force majeure (orage, alerte incendie...). En cas de report, l'athlète peut conserver son dossard ou bénéficier d'un remboursement intégral (hors coût de gestion).

2.6 Clôture des inscriptions : le 13/05/2026 à 23h59 (heure française).

Article 3 – Points majeurs ou spécifiques aux épreuves du THV :

3.1 Courses open (L, M, S, XS, Dukids) : Elles se déroulent sous forme individuelle et relais (L, M du samedi). Tous les participants inscrits sur ces épreuves participeront au classement scratch et par catégorie. Un classement spécifique concernera les athlètes issus de la Ligue Grand Est dans le cadre des Championnats Grand Est Adultes (Courses S drafting du dimanche).

3.2 Course en équipe (D3) : elle concerne les clubs affiliés FFTri qui alignent sur la course Open S drafting 3 athlètes minimum du même sexe. Ils participeront au classement clubs déterminant le sélectif régional à la division D3 de triathlon dans les catégories masculine et féminine.

3.4 Départ : le concurrent doit se présenter au départ natation 5 minutes avant le début de son épreuve. Une zone d'échauffement est balisée pour la natation et sera en accès libre en dehors des temps de nage compétitifs et dans le respect du déroulement des épreuves.

3.5 Sécurité natation : 2 paddles, 4 kayaks et 1 bateaux à moteur électrique sont prévus pour assurer la sécurité des triathlètes.

3.6 Port de la combinaison

	Open
Interdite	> 24,5°C
Facultative	entre 16 et 24,4°C
Obligatoire	< 16°C

3.8 Maintien ou annulation de la partie Natation : elle sera fonction du rapport établi entre la température de l'air et la température de l'eau. Toute décision d'annulation sera prise si besoin et annoncée 30' avant le départ de chaque épreuve.

		Température de l'air en °C										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau en °C	25	20	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	Annulée
	24	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	Annulée
	23	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	Annulée
	22	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	Annulée
	21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
	21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
	20	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	Annulée
	19	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	Annulée
	18	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée
	17	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée
	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
13	13	13	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	

3.9 Annulation de la natation – adaptation en duathlon : En cas de nécessité d'annulation de la partie natation, celle-ci est remplacée par une partie Course à pied. Le triathlon prend alors la forme d'un Duathlon tout en conservant ses prérogatives sélectives le cas échéant.

3.10 Aire de transition : la nudité est strictement interdite dans l'aire de transition. Le changement de vêtements, s'il y a lieu, doit se faire à l'abri des regards.

3.11 Deux parc à vélo sont mis en place sur l'aire T1 et sur l'aire T2 de façon à pouvoir enchaîner les courses. Le respect des horaires d'ouverture, fermeture et de récupération des vélos à l'issue de la course (cf programme horaire) sont primordiales. Les vélos pourront être déplacés pour libérer un parc à vélo si besoin. Veillez à ne pas gêner les courses en cours.

3.12 Partie cyclisme : Sur les formats open L, M et S, la circulation automobile sera partiellement autorisée selon les secteurs. Chaque triathlète devra rester vigilant aux conditions de cohabitation et agir dans le respect du code de la route en cas de besoin et nécessité. Sur les formats S, XS et dukids du dimanche, la circulation automobile sera fermée. Cependant il reste possible qu'un véhicule fasse irruption sur le tracé et nous vous invitons à rester vigilant. L'abri aspiration (drafting) est autorisé sur les épreuves S du dimanche. Le port du casque est bien entendu obligatoire.

3.13 Course à pied : le port du casque est interdit et le tracé doit être respecté.

- Article 4 – Généralités :

4.1 Retrait des dossards : Un barnum y sera dédié à la base nautique de Pierre Percée. Le retrait de l'enveloppe dossards est clôturé 1h avant le départ de chaque épreuve.

4.2 Un seul dossard est remis au concurrent. Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard. Le port du dossard est interdit sur la partie natation. Il doit être positionné à l'arrière sur la partie vélo et à l'avant sur la partie course à pied.

4.3. Bonnet de natation : l'organisation ne fournira pas de bonnet natation. A l'instar de leurs autres matériels, les triathlètes nageront avec leur bonnet personnel

4.4. Portes horaires : En cas de dépassement de la limite horaire fixée par l'organisation, le concurrent sera mis hors course par le corps arbitral.

- départ vélo : 20' après le départ, 30' après le départ sur le S, 1h après le départ sur le M et L.

4.5 Comptage des tours : Pour la partie vélo et pédestre, il est de la responsabilité du concurrent de compter ses tours. Le contrôle se fera via des tapis de chronométrage. Le concurrent sera déclassé si le nombre de tours après l'arrivée ne correspond pas à minima à son épreuve.

4.6 Penalty box : cela concerne les concurrents pénalisés entre la natation et le départ course à pied. Un tableau avec les numéros de dossards sera affiché aux abords de la penalty box située 150 m avant la ligne d'arrivée. Le Triathlète a la responsabilité de se renseigner sur une éventuelle pénalité en lisant le tableau. Le cas échéant, le triathlète doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter sous la tente PB. La durée de l'arrêt est de 10'' pour les formats S. En cas de non-réalisation de la ou des pénalités reçues, l'athlète sera disqualifié.

4.7 L'échauffement et la reconnaissance des parcours vélo et pédestre sont interdits pendant le déroulement des courses.

4.8 Ethique : Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise aucune assistance extérieure.

- ARTICLE 5- Développement durable

5.1 Le non-respect d'une déontologie environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors de la zone de propreté située aux abords de la zone de ravitaillement. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

5.2 L'épreuve du THV se déroule sur un site d'exception mise à disposition par les municipalités du territoire, le syndicat mixte de l'aménagement des lacs, EDF et la préfecture de Meurthe et Moselle. L'organisateur met tout en place pour permettre une utilisation et une gestion respectueuse de l'espace d'accueil. Chaque athlète et chaque visiteur s'engage à pleinement respecter les lieux par un comportement lucide, responsable et citoyen.

Règlement établi par l'organisateur – janvier 2026

